

## ATTESTATION DU CARACTERE EXECUTOIRE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Le Maire certifie que la délibération du 12/10/2021 adoptant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme a été affichée à la mairie à compter du 18/10/2021 pour une durée au moins égale à un mois, qu'elle a fait l'objet d'un communiqué dans le journal de la Voix de l'Ain le 29/10/2021.

Ladite délibération a été reçue par Madame la Préfète de l'Ain le 20/10/2021.

En conséquence, le plan local d'urbanisme est devenu exécutoire à compter du 30/10/2021.

Saint-Jean-de-Thurigneux, Le 29 octobre 2021



Mairie

59 place de l'église 01390 Saint Jean de Thurigneux

Tél: 04 74 00 81 56 Fax: 04 74 00 87 39 www.saint-jean-de-thurigneux.fr

Courriel: mairie@saint-jean-de-thurigneux.fr

République française

Département de l'Ain

